



Les inégalités sociales dans l'éducation ont tendance à se reproduire voire à s'accroître ces dernières années, comme le montre la dernière [enquête Pisa](#) [1] de décembre 2013. Dans ce contexte, le Gouvernement a entrepris la mise en oeuvre d'un plan de refondation de l'éducation prioritaire, visant à la rendre plus efficace, à réduire les inégalités et favoriser la réussite de tous les élèves. Plus concrètement, l'objectif visé est de réduire à moins de 10% les écarts de réussite entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres. Présenté le 16 janvier 2014 par le ministre de l'Education nationale, Vincent Peillon, et la ministre déléguée à la réussite éducative, George Pau-Langevin, ce plan d'actions propose 14 mesures, articulées autour de 3 axes :

- **Des élèves accompagnés dans leurs apprentissages et dans la construction de leur parcours scolaire** : cet axe entend faire évoluer les pratiques pédagogiques en les adaptant aux difficultés rencontrées. Parmi les mesures, on notera : la scolarisation des moins de 3 ans, le renforcement du dispositif "plus de maîtres que de classes", le développement de l'ambition scolaire des élèves.
- **Des équipes éducatives formées, stables et soutenues** : cet axe prévoit notamment des mesures incitatives pour les enseignants (rémunération, valorisation du parcours en éducation prioritaire dans la carrière, formations), ainsi que du temps dédié à la formation, au travail en équipe et au suivi des élèves.
- **Un cadre propice aux apprentissages** : amélioration des réseaux (construction de projets de réseaux basés sur un référentiel des meilleures pratiques, de nouveaux moyens pour la mise en oeuvre d'actions innovantes...), association des parents à la vie de l'école, amélioration du climat scolaire (postes d'assistants de prévention et de sécurité supplémentaires),...

Les Zones d'Education Prioritaire (ZEP), conserveront le même périmètre et le même nombre (avec des entrants et des sortants), mais s'appelleront désormais **Réseaux d'éducation prioritaire (REP)**. Les actuels réseaux ECLAIR deviendront des "**REP+**" avec des mesures renforcées. Ces réseaux bénéficieront de "moyens nouveaux et importants" affectés selon une "logique de progressivité et de justice". Ce seront donc entre 300 et 400 millions d'euros supplémentaires qui

seront redistribué progressivement vers les collèges et écoles, en fonction des difficultés sociales auxquelles ils sont confrontés.

Ce plan a été élaboré en relation avec le ministère délégué à la ville, afin qu'il soit en cohérence avec les dispositifs de la politique de la ville.

Une centaine de réseaux, parmi les plus difficiles, seront préfigurateurs de cette réforme sur l'année 2014-2015 avant une généralisation à l'ensemble des réseaux à la rentrée 2015.

En savoir plus : voir le dossier [Refonder l'éducation prioritaire](#) [2], sur le site du ministère de l'Education Nationale.

Type d'actualites: [Information générale](#) [3]

Dates: Vendredi 24 janvier 2014 - 01:00

Thématiques: [Education](#) [4]

[Politique de la ville - DSU](#) [5]

Publié le 24 janvier 2014

URL de la source (modifié le 31/01/2014 - 18:16): <https://www.irev.fr/actualites-0/education-prioritaire-plan-daction-2014>

Liens

[1] <http://www.education.gouv.fr/cid75515/communication-en-conseil-des-ministres-les-resultats-de-l-enquete-pisa.html>

[2] <http://www.education.gouv.fr/cid76427/refonder-l-education-prioritaire.html>

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>

[4] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3681>

[5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>